

à la fois la qualité et la durabilité des investissements. Les analystes utilisent un cadre de notation des risques ESG pour effectuer ces évaluations.

Le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Une activité économique doit apporter une contribution économique positive pour être considérée comme un investissement durable, ce qui inclut la prise en compte des revenus alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, des dépenses liées à la recherche et à l'estimation de la part des activités économiques/la contribution de la

Le produit financier utilise une combinaison des approches suivantes :

- i. une méthodologie quantitative basée sur une combinaison de sources de données disponibles publiquement ; et
- ii. en recourant à ses propres connaissances et résultats de son engagement, le produit financier superpose la méthodologie quantitative à une évaluation qualitative pour calculer un pourcentage global de la contribution économique pour chaque position dans un Fonds.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de la norme DNSH :

Le produit financier a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de la norme DNSH :

- i. Exclusions sectorielles : Le produit financier exclut les investissements dans les secteurs suivants : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si « le test DNSH ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR. Le Fonds ne détient aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au charbon thermique. Lors du test, elle ne peut pas être considérée comme une entreprise à risque de contamination dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué du SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes.

iii. Quid des indicateurs supplémentaires

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrdn considère les indicateurs PIN supplémentaires du SFDR tels que définis par le règlement délégué du SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs supplémentaires ne peut pas être considérée comme un investissement durable. Le Fonds cherche à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.

→ Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le Fonds applique le Règlement délégué du SFDR.

5 j UbhXfbj YghfzUVfXb`Udd`jei Yi b`YbgYa V`YXYbcfa Yg`YhXYZ`HfYg`ei j`H`YbbYbh compte des activités en lien avec les PIN

PMNU : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes des entreprises multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux normes.

Armes controversées : Le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles sur la base du pourcentage de revenus provenant de la production d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions).

Extraction du charbon thermique : Le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles sur la base du pourcentage de revenus provenant de la production d'armes controversées.

abrdn surveille tous les indicateurs obligatoires et supplémentaires concernant les armes controversées, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques, les armes à sous-munitions, les mines terrestres antipersonnel, les phosphores blancs, les fragments non détectables, les engins incendiaires, les munitions et le charbon thermique. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la norme sont signalés pour examen et peuvent être sélectionnés pour un engagement de dialogue.

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrdn surveille tous les indicateurs obligatoires et supplémentaires concernant les armes controversées, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques, les armes à sous-munitions, les mines terrestres antipersonnel, les phosphores blancs, les fragments non détectables, les engins incendiaires, les munitions et le charbon thermique.
- Indicateurs de gouvernance au moyen de nos scores de gouvernance et de notre cadre de risque exclusifs, y compris la prise en compte de structures de gestion

saines, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel et de la conformité fiscale.

Les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des pays qui enfreignent ces normes.

→ Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le Fonds investit uniquement dans les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les impacts économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les impacts économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui, ce Fonds tient compte des PIN (Principal Adverse Impacts, ou principales incidences négatives) pour les facteurs de durabilité.

Prise en compte des principales incidences négatives

Le Fonds prend en compte les principales incidences négatives (PIN) en matière de pollution, de droits de l'homme, de diversité, de relations avec les employés, de rémunération du personnel et de conformité fiscale, de relations avec les fournisseurs, de relations avec les clients, de relations avec les communautés, de relations avec les gouvernements, de relations avec les ONG, de relations avec les médias, de relations avec les investisseurs, de relations avec les analystes, de relations avec les régulateurs, de relations avec les autres parties prenantes. Le Fonds est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer si les investissements sous-jacents au produit financier causent un préjudice important aux objectifs de durabilité.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Le Fonds contrôle les principales incidences négatives en matière de pollution, de droits de l'homme, de diversité, de relations avec les employés, de rémunération du personnel et de conformité fiscale, de relations avec les fournisseurs, de relations avec les clients, de relations avec les communautés, de relations avec les gouvernements, de relations avec les ONG, de relations avec les médias, de relations avec les investisseurs, de relations avec les analystes, de relations avec les régulateurs, de relations avec les autres parties prenantes.

- PMNU : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices
- Armes controversées
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus

Vous trouverez plus de détails à ce sujet et sur le processus global dans www.abrdn.com à la section « Fund Centre ».

Concernant l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont suivis de la manière suivante :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et nos cadres de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et nos cadres de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et nos cadres de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et nos cadres de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Non



Ei Y`Ygh`UgIfUrf[]Y`XEbj YghggYa Ybhgi Jj]Y`dUf`W`dfcXi]hizbUbWYf3

Le Fonds cherche à :

- ~ Réaliser une surperformance corrigée du risque constante en suivant notre approche de
- ~ Tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, par le biais duquel nous les encourageons à faire évoluer favorablement leurs pratiques.
- ~ Constituer un portefeuille qui investit dans des entreprises appliquant de bonnes pratiques ESG (environnement, société et gouvernance).
- ~ Tirer parti du soutien et des connaissances de notre vaste équipe dédiée aux titres à revenu fixe et de nos ressources spécialisées ESG intégrées.

La stratégie

selon des facteurs tels que les objectifs

tolérance au risque.

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

Les éléments contraignants de la stratégie sont les suivants :

1. Un engagement à détenir un minimum de 66 % des actifs alignés sur les caractéristiques E/S et, au sein de ces actifs, à détenir un minimum de 15 % d'actifs durables.
2. Un engagement à appliquer des exclusions binaires pour exclure des domaines controversés, à la fabrication du tabac et au charbon thermique.
3. Les 5 % les plus faibles en matière de score ESG interne par référence au score ESG interne le plus faible.
4. Les 5 % les plus faibles en matière de score ESG interne par référence au score ESG interne le plus faible.
5. Un obligation de transparence et de reporting.

Ces éléments sont appliqués de façon contraignants sur une base continue.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement?

Le Fonds exclut les entreprises présentant les risques ESG les plus élevés, tels que définis par le score interne ESG.

Le Fonds exclut les entreprises présentant les risques ESG les plus élevés, tels que définis par le score interne ESG.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?

Pour ce Fonds, la société bénéficiaire des investissements doit suivre de bonnes pratiques de gouvernance, notamment concernant des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PIN, par exemple la corruption, la conformité fiscale et la diversité. Le Fonds exclut également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG. Le Fonds exclut les entreprises présentant les risques ESG les plus élevés, tels que définis par le score interne ESG.

Le Fonds exclut les entreprises présentant les risques ESG les plus élevés, tels que définis par le score interne ESG.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Ei Y`Y`Ygh`Bj`cWUjcb`XYg`UWjZg`df fj i Y`dci f`W`dfcXi jhZbUbWYf3

Un minimum de 66 % des actifs du Fonds sont alignés aux caractéristiques E/S. Les garanties environnementales et sociales sont obtenues en appliquant certains PIN, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds investit un maximum de 34 % de ses actifs dans la catégorie « Autre », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les instruments dérivés.

Le Fonds investit un maximum de 34 % de ses actifs dans la catégorie « Autre », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les instruments dérivés.

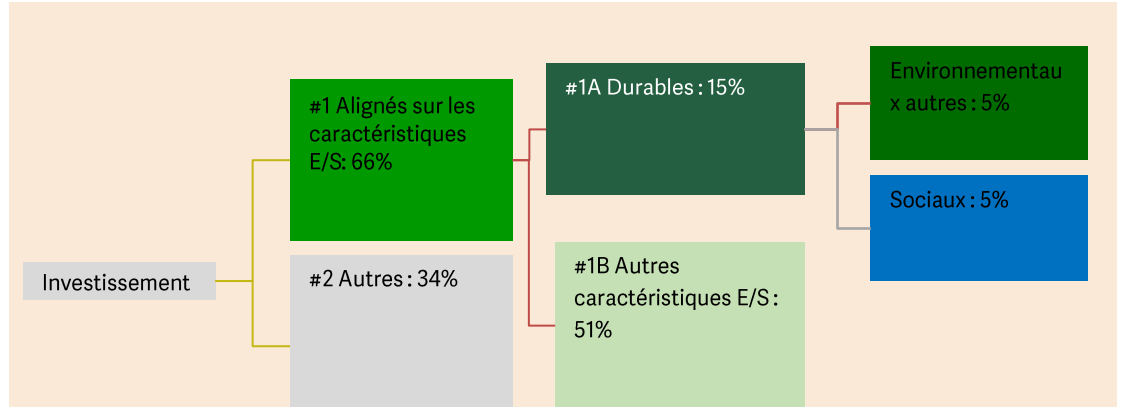
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du (CapEx) pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

- des dépenses (OpEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Š^ÅQ } à • Å } q dā ^ | æ] æ Åæ q • d̄ { ^ } • Åå . ! q̄ . . Å] [~ | Åæ q̄ à ! ^ Åå • Åæ æ c̄ . ! ā c̄ ~ ^ • Å environnementales ou sociales.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la

Š^ÅQ } à • Å } q dā ^ | æ] æ Åæ q • d̄ { ^ } • Åå . ! q̄ . . Å] [~ | Åæ q̄ à ! ^ Åå • Åæ æ c̄ . ! ā c̄ ~ ^ • Å économiques alignées sur la Taxinomie. Ce graphique représente le montant total à Åq ç^ • c̄ • ^ { ^ } d̄

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au**
 [Un Zgg] Y Y#i { ` E b Yf [] Y bi Wf U] f Y ei] gcbh Wc b Z fa Yg {`
 ` U H U] bca] Y X Y ` D 93¹

Oui

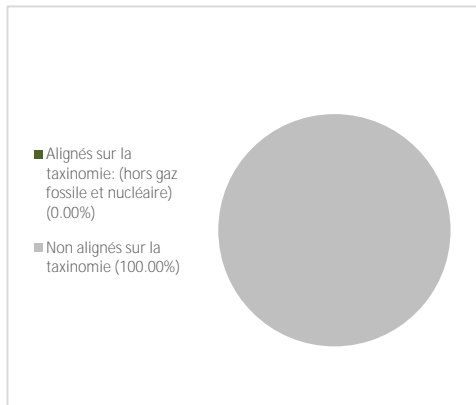
Dans le gaz fossile

*Öæ • Áq, } ^ | * ã Á ~ & | . æ á ^*

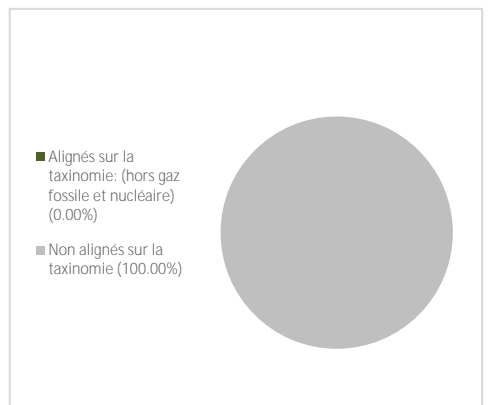
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

¹ O... limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de l... dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à contribuer de manière substantielle à la réalisation environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.



Ei Y`Y Ygh`U dfcdcfh`cb` a]b]a UY` XE]bj Ygh]ggYa Yb]hg` Xi fUV`Yg` ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la HU]bca]YXY` D 93

La part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental est de 5 %.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de y-



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

La part minimale des investissements durables ayant un objectif social est de 5 %.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties Ybj]fcbbYa Yb]U`Yg` ci` gcV]U`Yg` a]b]a UYg` g]dd`]ei Yb]elles à eux?

Les investissements inclus sous « Autres » sont les liquidités, les instruments du marché monétaire, les instruments dérivés et parfois aussi les obligations. [`c^!a] ^• E]Sj àb &c]A^A&• A]sc]• A• d]A^A^ []j]A]A^• A]c]A^ } &• A]A^A]~ a]a]. E]A^• A] objectifs de]^} à^ { ^} d]` A]A]..!^!A^• A]a]~ ^• A]c]A^• d] [••a]A^` q] A^A] } d]a]` ^} d] pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.

Il y a certaines protections environnementales et sociales obtenues en appliquant des PIN. Le cas échéant, elles sont appliquées aux titres sous-jacents.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques Ybj]fcbbYa Yb]U`Yg` Y]#ci` gcV]U`Yg` ei` D`dfca Yi]B

Non

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit

● **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

financier atteint les caractéristiques environnementales ou

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

Non applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

Non applicable



Où puis-je trouver plus d'informations sur le produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur:

La documentation spécifique au Fonds, notamment les informations relatives au développement durable, est publiée sur le site www.abrdn.com sous **Fund Centre**.